

F.S.U Le Communiste Inter 87

Feuille d'Infos Syndicales N°12 . Mairie d'Isle . Mai 2008

EDITO :

L'avis du Comité Technique Paritaire est une nouvelle fois sollicité. La réorganisation des services, si légitime qu'elle soit, laisse apparaître des dysfonctionnements dans les méthodes employées et dans l'approche statutaire des emplois. Notre syndicat, fidèle à ses positions remplit sa mission de défense des agents et du service public. Ainsi le redéploiement du personnel, le changement de fonction au sein des différents services (techniques, écoles, administratifs, culturel...) ne semble pas toujours obéir au seul souci d'efficacité et ne semble pas toujours tenir compte des règles de la Fonction Publique Territoriale. Est-ce par méconnaissance des statuts et/ou la mise en place d'une gestion libérale des emplois ?

L'individualisation des entretiens ouvre la porte aux stratégies personnelles qui ne peuvent être source que de division des agents. Notre syndicat met en œuvre une toute autre démarche bâtie sur des valeurs collectives dont doivent bénéficier l'ensemble des agents. L'intérêt général implique un état d'esprit désintéressé au service du bien commun. Il existe un parallèle évident entre notre mobilisation pour obtenir des accords collectifs et la défense du service public à garantir à l'ensemble des usagers. Restons unis, solidaires, agissons ensemble, le « chacun pour soi » génère l'insécurité et la division.

FSU Inter 87 Mairie d'Isle

Rappel de la prochaine permanence syndicale de la FSU INTER 87 section Mairie d'Isle.

LE JEUDI 19 JUIN 2008

À partir de 17H30 au Local de la FSU
Maison des Associations
Avenue de la République 87170 ISLE.
Tel : 05 55 50 26 46

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE du 19 mai 2008.

Etaient présents pour l'administration :

Président, M. Gilles BEGOUT, M. Pierre AUZEMERY, Mme Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ, Mme Marie LAPLACE, Mme Françoise BLANCHARD-ROGERIE, M. Bernard ANACLET.

Etaient présents pour la FSU INTER 87 : Melle Marie-France MORELON, Mme Laurence DARTHOUT, M. Christian BECHADE, M. Hervé FAURE, M. Jean-Pierre DELAGE-DAMON, M. André MAZALEYRAT, M. Patrick GUITARD.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif : Mme Françoise BOURGUIGNON, Mme Dominique VORIOU et Mme Joëlle PENOT Directrice de la Résidence Fleurie.

1) **APPROBATION DU DERNIER CTP DU 21 AVRIL 2008.**

M. ANACLET signale qu'il manque sur la liste des élus du CTP, Mme LAPLACE et son suppléant M. ELCHINGER.

2) **RESTRUCTURATION DU SERVICE TECHNIQUE.**

Le Président, M. Gilles BEGOUT donne des explications sur la réorganisation en cours :

Un appel à candidature a été lancé concernant le recrutement d'un ingénieur dont la mission sera d'encadrer le personnel et diriger les différents services, ateliers, entretien, gymnase. Les responsables suivants sont désignés :

BÂTIMENTS : André MAZALEYRAT et Daniel COLOMBIER.

VOIERIE : Michel DEFAYE et Richard VILLEMONTAIX.

ESPACES VERTS : Olivier BARRE et Jean-Pierre DELAGE-DAMON.

Le secrétariat est confié à Christine JULLIEN. Denis MILTON est nommé magasinier.

Pas de responsable du gymnase, l'ingénieur supervisera.

M. Hervé FAURE intervient au titre de la FSU à propos de la situation de M. Alain POITOU :

Cet agent n'assume plus sa fonction de Directeur des Services Techniques. Il n'encadre plus de personnel, il a été déplacé dans un bureau à la Mairie, ne remplit plus ses missions de contrôleur de travaux. L'agent a saisi le syndicat départemental et la section de la Mairie d'Isle dans la perspective de faire valoir ses droits et son statut. L'agent n'a pas choisi ce changement de poste et de fonction, il subit la situation et conteste l'annonce qui a été faite de son éventuel consentement.

Notre syndicat s'interroge sur les conséquences individuelles et collectives d'une telle mesure.

Un changement politique ne peut justifier qu'un agent soit dessaisi de sa fonction par mutation interne dans un secteur complètement différent, il s'agit alors d'une « mise au placard ». Toute réorganisation est légitime lors d'un changement de Municipalité mais elle ne peut se faire sans que soient respectés le statut et le cadre d'emploi de l'agent. S'il s'agit d'une remise en question de ses compétences, cela implique la mise en oeuvre d'une procédure d'évaluation argumentée et étayée de preuves. Le statut de fonctionnaire territorial garantit pour l'agent la sécurité de l'emploi et la définition précise de ses fonctions, reprise dans le répertoire des métiers de la FPT et pour l'administration la neutralité et la continuité de service.

Le recrutement d'un ingénieur était envisagé par l'ancienne Municipalité en complément de la fonction de Directeur des Services techniques. L'ingénierie et le contrôle des travaux sont des missions différentes.

Notre syndicat défend le statut des agents. En contestant la méthode utilisée, nous agissons pour l'intérêt collectif et le respect du code des collectivités territoriales. Tout agent de la Mairie d'Isle peut se trouver dans une situation identique. Le rôle du syndicat est de tirer la sonnette d'alarme face à d'éventuelles atteintes au statut. L'agent concerné est face à une sanction disciplinaire déguisée. Il se réserve la possibilité de faire appel à l'arbitrage juridique.

Le Président, M. Gilles BEGOUT fait les réponses suivantes :

M. Alain POITOU a été reçu en présence de M. BETOUILLE et de la Directrice Générale des Services et il ne semble pas qu'il ait refusé sa nouvelle affectation. Ce n'est pas une « mise au placard » mais un aménagement de poste. La fiche de poste de M. Alain POITOU prévoyait le recrutement d'un ingénieur.

Je prends acte, s'il veut engager une procédure, elle sera engagée puisqu'il conteste la décision. La mission qui lui est proposée rentre dans sa fiche de poste, la responsabilité correspond à son grade. Il avait même accepté de s'inscrire à un stage d'archivage. Nous avons mis en oeuvre une procédure amiable qui garantie son niveau de salaire par le maintien de ses primes.

La FSU propose un dialogue social et un nouvel entretien avec M. Alain POITOU afin de repréciser ses nouvelles missions.

Le Président, Gilles BEGOUT accepte une nouvelle tentative de conciliation. Il rappelle qu'il a proposé à M. POITOU la garantie d'un déroulement de carrière avant la retraite, qu'il n'a pas été mis devant le fait accompli, et que lui-même a dit trouver intéressant de pouvoir changer de travail. S'il ne veut pas de ce poste, on aura du mal à lui proposer autre chose.

Françoise BLANCHARD-ROGERIE demande si ses nouvelles attributions rentrent dans son cadre d'emploi de contrôleur de travaux ?

Gilles BEGOUT parle de la préparation de dossiers techniques et dans ce domaine, d'archivage qui n'a jamais été mis en oeuvre, du manque de liaison avec le service urbanisme. Aucune intention de le mettre au placard même si le bureau n'est pas terrible !

Bernard ANACLET souhaite que tout soit fait dans la concertation et le respect du personnel, des procédures et du service public.

Gilles BEGOUT affirme que c'est le cas, qu'il trouve normal l'intervention du syndicat.

Plusieurs agents ont été reçus en entretiens individuels pendant lesquels on leur a fait miroiter des avancements de grades, d'éventuelles promotions. La FSU rappelle que la carrière des agents est encadrée par le code des collectivités territoriales et que tous les agents pour prétendre au

déroulement de carrière doivent remplir des conditions (ancienneté dans le grade et dans l'administration, formation, concours et examens...)

Gilles BEGOUT indique que c'est effectivement le rôle des syndicats d'informer les agents. Dans la mesure où ils sont lauréats d'un concours ils doivent être promus.

Gilles BEGOUT donne des informations sur le montant et la répartition des indemnités d'astreintes (149€ la semaine + interventions). Dorénavant, ils seront 6 agents concernés par l'astreinte, 7 lorsque sera recruté l'ingénieur.

3) GARDES DE NUIT A LA RESIDENCE FLEURIE.

La Municipalité d'Isle a été sollicitée par Mme LECAUDE et la CGT au sujet des horaires des gardes de nuit.

Joëlle PENOT explique le fonctionnement actuel :

2 personnes rémunérées sur des mi-temps assurent les gardes de nuit, garde couché avec mise à disposition d'un appartement. Pour un temps complet de présence, elles sont rémunérées sur la base de 17,5/35^{ème}.

Gilles BEGOUT précise qu'il faut se mettre d'accord sur un taux horaire. Le système d'équivalence proposé est le suivant : 1 heure de présence considéré comme 25mn de temps effectif de travail.

Hervé FAURE donne la position générale de la FSU concernant la garde de nuit. La présence constitue une contrainte de travail à prendre en considération financièrement. Il précise que la cour d'appel de Lyon du 21/02/2006 ainsi que le conseil d'Etat du 19/12/2007 ont jugé que les services de garde accomplis par un travailleur sur le lieu même de son emploi doivent être considérées dans leur totalité comme du temps de travail, alors même que l'intéressé est autorisé à se reposer sur son lieu de travail pendant les périodes où ses services ne sont pas sollicités (même si le travailleur se retire dans une salle de veille pourvue d'un lit).

Gilles BEGOUT : Ce n'est pas une salle de veille mais un appartement.

Joëlle PENOT : La cour administrative a cassé la jurisprudence. Elle signale également que le Centre de Gestion conseille de fixer des équivalences.

Hervé FAURE : La jurisprudence du conseil d'Etat du 19/12/2007 est à mon avis toujours valide. D'autres exemples sont plus favorables aux agents : Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Justice appliquent : 60mn de présence = 56mn rémunérées. Il s'agit dans ce cas de garde de nuit de bâtiments ce qui est moins sensible que dans le cas d'un foyer logement de personnes âgées. A Limoges les gardiens ont récemment obtenu la prise en compte de leur temps de présence en totalité.

Gilles BEGOUT énonce d'autres situations moins favorables aux agents : THUYAT, 10H = 5H, SAUVIAT 14H15 = 4H15. Il estime que la proposition de la Mairie est plus intéressante : 11H = 4H30 payées. Il est impossible de faire mieux, le prix de journée demandé aux résidents a augmenté cette année de 4,5%. On verra par la suite pour faire évoluer la situation.

Hervé FAURE déplore le manque de financement pour ce type de poste indispensable à la sécurité des personnes âgées.

Gilles BEGOUT : Si on augmente le prix de journée, on fera une structure pour les personnes les plus riches et ce n'est pas le but. Le Conseil Général n'est pas en mesure d'augmenter sa participation.

Joëlle PENOT : le poste garde de nuit est financé à hauteur de 22500€, le régime d'équivalence proposé va générer une augmentation de 6000€ qu'il va falloir intégrer.

Le Président Gilles BEGOUT propose de passer au vote sur le système d'équivalence proposé soit : 11H = 4,5 payées.

Le syndicat FSU Inter 87 dispose comme les élus de la Mairie d'Isle de 5 voix.

Résultat : La FSU contre : 5

Les élus pour : 5 *(Bernard ANACLET vote pour par défaut).

4) MOUVEMENTS DANS LE PERSONNEL :

2 recrutements de catégorie B sont annoncés : 1 rédacteur pour le service Ressources Humaines et un technicien pour le service Urbanisme, hygiène et sécurité.

Le recrutement d'un ingénieur est en cours. Bernard ANACLET demande des précisions sur le profil du poste ressources humaines. Françoise BOURGUIGNON fait une lecture

détaillée des capacités requises. (notamment établissement du document unique, du D.I.F, droit individuel à la formation.....).

Les horaires de la bibliothèque sont modifiés, une plage supplémentaire d'ouverture est prévue le vendredi de 10H à 12H.

Le Service Urbanisme sera fermé au public le lundi, mercredi, et vendredi afin de permettre au responsable d'instruire les dossiers en cours. Le service accueil distribuera les documents d'urbanisme.

Laurence DARTHOUT : le mercredi est une journée de passage.

Gilles BEGOUT : On adaptera.

5) QUESTIONS DE LA FSU

Maintien d'1 heure la veille de pâques et de pentecôte.

Le Maire fait une autre proposition pour l'année 2009, donner 1 heure la veille de Noël et du 1^{er} janvier.

La FSU consultera les agents sur cette proposition. Faites part de votre avis à vos représentants syndicaux dans les différents services.

Récupération du lundi Pâques et Pentecôte à la Bibliothèque. Le Maire donne son accord.

Résorption de la précarité concernant deux agents.

Hervé FAURE présente le cas de deux agents en situation précaire. Suzanne TRUONG perd 16,5 heures par semaine suite à la reprise d'un agent en congés maladie, et le retour à temps complet d'un autre agent. Elle a rendu service à la collectivité pendant près de 3 ans.

Corinne HIVERT est toujours à temps incomplet après 8 ans de présence au sein de la collectivité.

La FSU demande une évaluation précise des besoins en personnel dont pourraient bénéficier ces deux personnes.

Gilles BEGOUT : Les créations de postes actuels ne le permettent pas, mais dans l'éventualité d'une évolution de la situation ces deux personnes seront concernées en priorité.

Horaires du personnel permanent et saisonnier de la piscine d'Isle.

Gilles BEGOUT : La question est réglée en ce qui concerne les permanents et elle le sera pour les saisonniers dans les meilleurs délais.

Christian BECHADE : Je ne suis pas sûr que tous les problèmes d'horaires soient réglés d'après un échange encore aujourd'hui avec les personnes concernées.

Gilles BEGOUT : Il faudrait s'entendre et ne pas remettre en cause systématiquement les accords trouvés. Les titulaires feront : 7H/12H et 13H30/18H.

Le planning a été élaboré afin qu'il y ait pour des raisons de sécurité un titulaire toujours présent. On a rencontré les agents, supprimé les fractionnements et fixé une compensation pour le travail de week-end. Le planning des 3 trois saisonniers va être transmis très rapidement.

Quotas 25% enfants du personnel sur emplois saisonniers.

Gilles BEGOUT : il concerne les enfants du personnel et des élus. Il sera respecté et dépassé. Le nombre de demandes et les affectations correspondantes seront transmis au syndicat.

Renouvellement CACES.

Les agents devront passer la visite médicale. Le Maire signera ensuite le renouvellement pour les 5 personnes concernées.

Hervé FAURE intervient sur la question du « mérite », discuté dans les différents services. L'évaluation des compétences ne peut se faire que sur des critères précis, elle demande une vérification des aptitudes afin d'éviter les jugements à l'emporte pièce et les « on dit ». Bernard ANACLET indique qu'il existe une grille d'évaluation au Centre de Gestion. La FSU est à l'origine de la mise en œuvre des critères d'évaluation de la promotion interne.

La FSU 87 appelle :

A se rassembler mardi 10 juin à 17h30 devant la Préfecture pour une distribution de tracts « Education ».

A participer à la grève public/privé du **MARDI 17 JUIN** (avec vraisemblablement manifestation à 10h30) sur les mots d'ordre de la FSU : emplois, RGPP, loi mobilité, services publics, salaires, retraites).